Que représente 4,9 milliards à rembourser ?

05/10/2010 à 23h12



La somme est tout simplement irremboursable. Condamné à verser 4,9 milliards d’euros à la Société Générale, Jérôme Kerviel pourrait, si la Société Générale le décidait, payer sa mésaventure boursière jusqu’à la fin de ses jours.